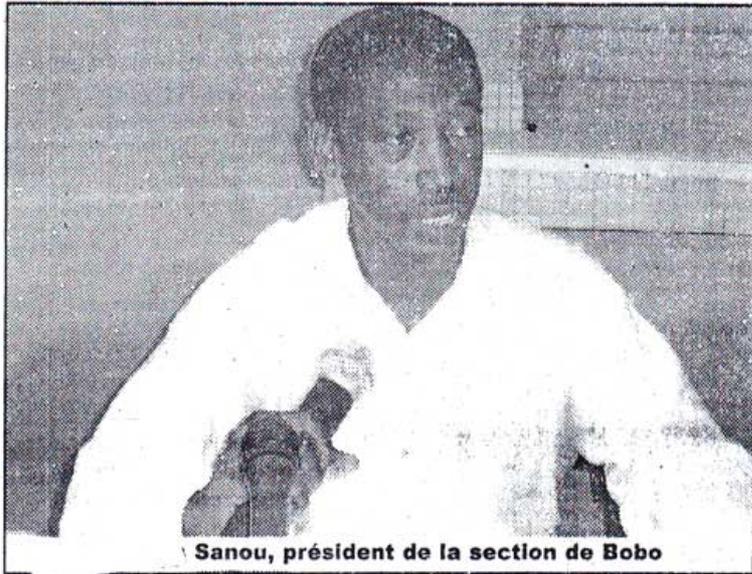


**Bobo**

**Club OHADA**

# Promouvoir le droit OHADA

La deuxième édition de la journée OHADA de Bobo-Dioulasso s'est tenue ce samedi 17 mai 2008 au Lycée professionnel. Sous le thème : " le droit OHADA, un instrument de performance économique "



Sanou, président de la section de Bobo

**Séri Aymard BOGNINI**

“ Le droit OHADA a besoin d'être connu et nous avons besoin de connaître le droit OHADA. Le droit OHADA a besoin d'évoluer et nous nous devons d'accompagner cette évolution”.

C'est par ces mots que le président national du Club OHADA a qualifié l'objectif de cette 2<sup>e</sup> édition de la journée OHADA de Bobo.

Pour lui, le thème de cette édition de Bobo est le témoignage de la volonté d'établir la liaison entre la formation qui est dispensée aux élèves et étudiants et qui est fortement imprégnée du droit OHADA et les performances économiques des entreprises.

C'est fort de cela que la journée OHADA de Bobo a connu trois importantes communications sur l'application du système OHADA : pratique, problèmes et perspectives ; le droit OHADA, perspectives une décennie d'application ; la place du droit OHADA dans les programmes de l'enseignement secondaire technique et professionnel.

L'enjeu à travers ces communications est de taille. C'est pour-

quoi, a dit le président national, " nous avons tenu à associer les professionnels et autres praticiens du droit OHADA au rendez-vous de cette journée. Nous espérons ainsi qu'ensemble en synergie d'action, nous réussirons à relever le défi de l'approfondissement de notre connaissance du droit OHADA ".

Le président de la section de Bobo du club OHADA des enseignants du Burkina, Moussa Marcel Sanou pour sa part a tenu à remercier les partenaires qui les ont soutenus pour la



Le présidium de la cérémonie d'ouverture de la Journée OHADA

tenue effective de cette journée du droit OHADA.

" Par votre participation à cette deuxième édition de la journée OHADA, vous entendez apporter votre contribution à la promotion de ce droit qui transcende les frontières et recherche la performance économique en Afrique par l'intégration juridique ", a-t-il soutenu.

Pour le représentant du parrain, Sinon Salifou, c'est avec joie et enthousiasme qu'il a accepté de parrainer cette journée qui entre en droit ligne de ces objectifs. "

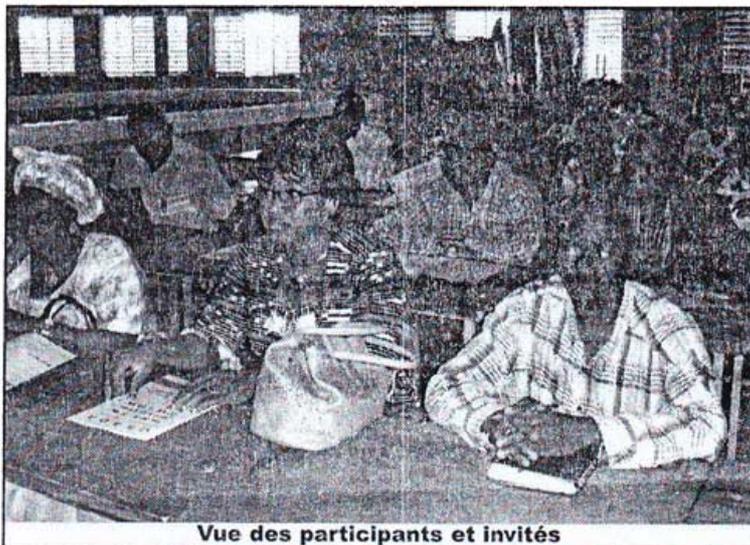
Cette manifestation va en droite ligne de mes ambitions qui sont de voir l'Afrique unie regardant dans le même sens ", a-t-il fait remarquer avant d'ajouter que le droit OHADA est un outil idéal intégrateur économique et de performance pour cette vision ■

## Le traité de l'OHADA

Signé à Port-Louis, Ile Maurice, le 17 octobre 1993, le droit relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) a pour objectif de favoriser, au plan économique, le développement et l'intégration régionale ainsi que la sécurité juridique et en particulier de :

- doter les Etats parties d'un même droit des affaires simple, moderne et adapté à la situation de leurs économies,
- promouvoir l'arbitrage comme instrument de règlement des différends contractuels,
- concourir à la formation et assurer la spécialisation des magistrats et des auxiliaires de justice.

Le traité institue la primauté des Actes uniformes sur le droit national et leur applicabilité directe.



Vue des participants et invités